

LACS DES 15 SOLS SAISON 2023

TEL Fine Gaule: 06 75 80 82 03

Site : <http://www.finegauleblagnac.fr>

espace adhérents:

Voir tampon au dos de la carte de pêche, pour login et mot de passe

Cotisation Annuelle 40€ . Carte jour 10€.

Demi-tarif pour les moins de 16 ans .

Demi-tarif pour les conjoints.

Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un adulte ayant sa carte en cours de validité. Autorisation pour une canne de 5m maximum sans moulinet.

Assurance responsabilité civile obligatoire pour les adhérents.

Toute action de pêche, écrevisses comprises, est soumise à l'obtention de la carte annuelle ou journalière.

Les contrôles sont effectués par le garde et les responsables désignés par le Conseil d'Administration.

PECHE A LA TRUITE 10€

10 truites maximum le samedi matin, 10 truites le samedi après-midi.

Le dimanche, deux cannes autorisées, prises illimitées.

Pêche interdite à partir du lâcher de truites, dans le lac où le lâcher de truites aura lieu.

Tout pêcheur hors association peut, une fois par an, participer à un lâcher de truites pour 20€.

Amorçage interdit le samedi, autorisé le dimanche sauf asticots

Casse-croûte uniquement le samedi matin à 07h30.

Places numérotées par tirage au sort, une canne le samedi et **deux le dimanche. Cuillères interdites le week-end des lâchers.**

Début de pêche le samedi matin au coup de pétard. Possibilité de changer de poste au deuxième coup de pétard. **Un pêcheur qui a pris dix truites doit quitter son poste.**

Dates des lâchers de truites 2023 :

- 28 et 29 janvier
- 25 et 26 février
- 11 et 12 mars (ouverture de la pêche à la truite)
- 25 et 26 novembre
- 16 et 17 décembre

Manifestation annuelles:

Concours de blancs

- Le Samedi 20 Mai 2023
- Le Samedi 12 août 2023 : Concours du ragondin
- Le Samedi 30 septembre 2023, jour de fête de Blagnac.

Places numérotées, amorçage 8H15, pêche 8H30-11H30
Une canne, un hameçon, amorçage et appâts libres
Fouillis et vers de vase interdits
Inscription deux semaines avant
Pêche au feeder interdite.

-Un trophée jeune est envisagé le 16 septembre 2023.

Concours de Nuit

- Du vendredi 23 juin 2023 à 20H au samedi 24 juin 2023 à 08H00
Places numérotées, appâts libres, 2 cannes par pêcheur.
Inscription deux semaines avant
Pêche au feeder interdite.
Une canne avec un bouchon équipé d'un starlite obligatoire
Fouillis et vers de vase interdits

Assemblée Générale

-Prévue le dimanche 17 Décembre 2023 .

Pêche aux carnassiers :

Les dates d'ouverture et de fermeture seront déterminées par le bureau ultérieurement.

Taille des carnassiers :

* Brochet = 50 cm * Sandre = 50 cm * Black Bass = 35 cm

2 carnassiers maximum par jour

Généralités

- 3 cannes par pêcheur
- Le poste de pêche ne doit pas excéder 10 mètres dans le même lac.
- Interdiction de pêcher dans deux lacs différents
- Interdiction de pénétrer dans l'eau pour pêcher
- La pêche est autorisée suivant les horaires affichés au club house.
- Pêche de nuit interdite même pour la carpe, sauf accord préalable.
- **Les carpes doivent systématiquement être remises à l'eau, sur tous les lacs et toute l'année.**
- **Hameçons sans arpillons obligatoires. Au carpodrome, ne pas déplacer le poisson.**

LES LACS SONT A TOUS.

Veillez à leur conserver un aspect propre et bien tenu pour la plaisir de tous.

Le portail doit impérativement être refermé après votre passage.

En cas de problème, voir le garde ou les membres du bureau.

Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter le lieu de pêche. En cas de récidive, une mesure d'exclusion définitive pourra être envisagée.

Il est précisé que toute personne qui, par ses propos ou son attitude, discréditerait l'association ou troublerait l'ordre public, se verrait exclue de l'association.

Le bureau se réserve le droit en cas de nécessité,
d'apporter, en cours d'année, des modifications au règlement.